

COMMUNE DE MALLEMOISSON  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

**ARRÊTÉ**  
AR-2023-111

ARRETE DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX PAR  
L'ENTREPRISE AZUR CONNECT TECCHNOLOGIE

**LE MAIRE DE MALLEMOISSON**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 ;  
**Vu** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1  
**Vu** la loi N° 89-143 du 22 juin 1989 et le décret N° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière et ses textes modificatifs ;  
**Vu** l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, et ses textes modificatifs ;  
**Vu** la demande présentée par l'entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES demeurant à 2 Avenue Gay Lussac, 13470 Carnoux en Provence, d'autorisation pour la rehausse sous goudron sur le domaine public n°870 Chemin des Paluds, - 04510 Mallemoisson ;  
**Considérant** la demande d'AZUR CONNECT TECHNOLOGIES.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise d'AZUR CONNECT TECHNOLOGIES est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés sur sa demande.

**Article 2 :** La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté en agglomération pour une durée 10 jours calendaires à partir du 12/12/2023.

**Article 3 :** Les prescriptions précitées seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES.

**Article 4 :** le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire chargé des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier. Il sera également affiché dans la commune de Mallemoisson au lieu et place à cet effet. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours,
- Au pétitionnaire.

Notifié au pétitionnaire le :  
Signature

Cédric Combe  
Gérant

LC Travaux Publics et réseaux  
Capital 1000€  
Quartier St Roman  
04290 Sourribes  
SIREN 954 037 826 RCS MANOSQUE

Le Maire,  
Jean-Paul COMTE

